

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 31 MAI 1999

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 12

MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER.

Absents : MM. WITTMER, ATZENHOFFER, GOETZ, RUSTENHOLZ,
Mme CABIROL (excusée)

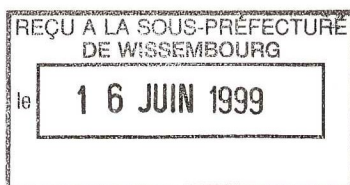
DEL. N° 34 /1999

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LIVRAISONS/ENLEVEMENTS DU MATERIEL
ASSOCIATIF**

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 1996
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 mai 1997 fixant les nouveaux tarifs, ainsi que les montants des cautions applicables pour les prêts de matériel associatif aux Associations, Groupements, Collectivités et particuliers
- VU la délibération du 15 juin 1998 par laquelle le Bureau décide de facturer le rangement du matériel aux utilisateurs lorsque les matériels n'auront pas été réceptionnés conformément aux plans de rangement préconisés ;
- Vu la délibération du 15 juin 1998 du Bureau redéfinissant les règles de mises à disposition
- CONSIDERANT la proposition de révision des tarifs de la banque de matériel du Bureau réuni le 22 février 1999 et sur proposition du Bureau restreint

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- . de fixer la participation forfaitaire aux frais de livraison / enlèvement pour les associations, groupements, collectivités et privés par chapiteau ou podium à 150 F ;***
- . de fixer le montant kilométrique unitaire de transport pour les associations, groupements, collectivités et privés des Communes non membres de la Communauté de Communes à 8 F ;***
- . d'appliquer ces participations à compter du 1^{er} janvier 1999***
- . de charger le Président de la mise en application de cette décision.***



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 08 juin 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL